

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 1^{er} décembre 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 1^{er} décembre 2020 à 20 heures, conformément à l'article 145 du Code municipal.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

315-2020 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 1^{er} décembre 2020 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Alain Castonguay, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

316-2020 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance du conseil en temps du COVID-19**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Approbation des comptes**
6. **Comité de développement**
7. **Comité de la Famille et des Aînés**
8. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et dépôt de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil (En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie)**
9. **Appropriation du surplus accumulé**
10. **Nomination du maire suppléant, selon l'article 116 du Code municipal**
11. **Fermeture des bureaux de la municipalité durant les Fêtes**
12. **Rémunération 2021**
13. **Programme Emploi été Canada 2021**
14. **Adoption du règlement numéro 291 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160 afin de retirer**

- l'exigence de respecter la marge avant maximale dans les zones de type « RA », « RB » et « RC »
15. Demande de soumissions — Modification au réservoir d'eau potable — Phase 2
 16. Avis de motion — Règlement concernant la circulation et le stationnement
 17. Demande de Damabois — Raccordement aux services municipaux d'aqueduc
 18. Achat de pompes et tuyaux au LES
 19. Soumission de P.A. Michaud
 20. Demande de l'Arc-en-ciel du cœur
 21. Service intermunicipal d'incendie — Programme d'implantation de boîtes à clé pour les immeubles municipaux
 22. Adoption du règlement numéro 293 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 23. Adoption du règlement numéro 294 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants
 24. Adoption du règlement numéro 295 concernant les nuisances
 25. Adoption du règlement numéro 296 relatif à la prévention incendie
 26. Dossier monsieur Richard D'Anjou
 27. Dossier monsieur Jean-Guy Gallant
 28. MTQ – Sous-volets PPA-CE
 29. Questionnaire sur les animaux — Suivi
 30. Demande des loisir Thiboutot
 31. Demande de contribution au projet de centre Accueil-Partage du Kamouraska
 32. Demande de Espace-Bois
 33. Correspondance
 34. Période de questions
 35. Appui au regroupement justice pour Joyce
 36. Renouvellement du bail concernant l'opération du Service de Sécurité incendie
 37. Paiement des factures 2020 à Équipement Patrick Bérubé
 38. Modification de l'éclairage à la caserne des pompiers
 39. Demande du Club de ski de fond Bonne Entente
 40. Développement du secteur situé à l'arrière du 13 rue Mercier
 41. Levée de l'assemblée

317-2020 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 3 novembre 2020.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de novembre 2020, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 novembre 2020 a été déposé et remis aux membres du conseil.

318-2020

Approbation des comptes

Administration générale

Fondation Hôpital	Don	250,00 \$
Fondation André-Côté	Don	125,00 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326,50 \$
Capital assurance	Assurance collective	1385,11 \$
Ébén. J-Charles Jean	Travaux	703,93 \$
Hydro Québec	Centre municipal	1 242,69 \$
	Place Drapeau	505,89 \$
	Enseigne	20,93 \$
ADMQ	Formation Web	113,83 \$
Dionne Nicole	Halloween, décoration Noël	905,53 \$
Hydro-Québec	Eaux usées	1 464,74 \$
	Enseignes	68,01 \$
	Lumières	405,16 \$
Lévesque Huissiers	Mise en demeure	122,38 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	37,44 \$
Me Doris St-Pierre	Terrain Jérôme Poirier	10 000,00 \$
Plomberie Chouinard	Pièces	84,79 \$
Visa Desjardins	Frais annuel	60,00 \$
Superpass	Essence	205,90 \$
Bell Canada	Service	452,26 \$
Bell Mobilité	Service	114,32 \$
Poirier Jérôme	Remboursement taxes	5,50 \$
Vaillancourt Émie	Achat fête Noël enfants	121,87 \$
Salaires	Novembre	17 716,17 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	359,87 \$
Buro plus	Fournitures bureau	482,65 \$
Chem Action	Pièces	1 244,03 \$
Chubb Edwards	Contrat service	644,22 \$
FQM	Abonnement, formation	277,99 \$
Fleuriste Beau Site	Fleurs	68,99 \$
Fonds inf. terr.	Mutations (3)	15,00 \$
Avantis Coopérative	Achat matériel	754,47 \$
Guillaume Bouchard	Arpentage rue Bérubé	310,43 \$
Base 132	Journal novembre	125,32 \$
Landry Raynald	Vitres	45,00 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	93,12 \$
Librairie l'Option	Fête Noël enfants	133,48 \$
MRC Kamouraska	Permis	14,80 \$
Mun. Mont-Carmel	Formation	47,24 \$
Pavage Francoeur	Rue Bérubé	24 621,97 \$
	Station, l'Église, Rte 230	17 936,11 \$
Réseau inf. municipal	Abonnement	189,71 \$
Tabagie Lunik	Semaine tout-petits	90,78 \$
Vaillancourt Émie	Déplacements, costume	74,24 \$
Visa Desjardins	Fête de Noël (enfants)	<u>464,45 \$</u>
	Total	84 431,82 \$

Solde dans EOP : 98 193,37 \$

Solde dans EOP – Avantages 305 878.37 \$

Site d'enfouissement

Hydro-Québec	Électricité	75.15 \$
	Électricité	<u>2 538.67 \$</u>

Total 2 613.82 \$

Solde dans EOP : 124 867.47 \$

Solde dans EOP – Avantages 105 049.23 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

319-2020 **Comité de développement**

Aucune rencontre

320-2020 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Marco Lizotte, conseiller, informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu le 12 novembre 2020 concernant l'organisation de la Fête de Noël (Kiosque avec le père Noël, formule « Take out »), ainsi que la préparation et distribution d'un cadeau pour les aînés. Il y a présentement 66 jeunes inscrits pour la Fête de Noël et le tout aura lieu le 12 décembre 2020.

321-2020 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et dépôt de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil (en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie)**

Le directeur général dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque, et Frédéric Lizotte.

Il dépose aussi l'extrait du registre public des déclarations signées par les élus suivants : Messieurs Frédéric Lizotte, Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Roland Lévesque, Frédéric Dionne et Noël Alexandre..

322-020 **Appropriation du surplus accumulé**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri s'approprie s'il y a lieu les sommes nécessaires à même le surplus accumulé de la municipalité et du fonds post fermeture concernant le Lieu d'enfouissement sanitaire.

323-2020 **Nomination du maire suppléant, selon l'article 116 du Code municipal**

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que : monsieur Alain Castonguay soit nommé maire suppléant lequel, en l'absence du maire ou pendant les vacances de charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui s'y rattachent

324-2020 **Fermeture des bureaux de la municipalité durant les Fêtes**

Les membres du conseil sont informés que les bureaux de la municipalité seront fermés du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021.

325-2020 **Rémunération 2021**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité les salaires des employés municipaux qui n'ont pas de contrat de travail soient indexés de 0.7 % + 1 % = 1.7 % et que la rémunération des élus soit également indexée de 0.7% + 1 % = 1.7% pour l'année 2021.

Concernant les employés bénéficiant d'un contrat de travail, les augmentations sont indexées selon le contrat.

326-2020 **Programme Emploi-été Canada 2021**

Le directeur général informe les membres du conseil que la période de présentation des demandes au programme Emploi été Canada devrait se tenir à la fin de l'année 2020 , début 2021.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil mandate le directeur général pour présenter une demande à Emploi Été Canada pour un poste de moniteur et une personne pour l'entretien en aménagement paysager.

327-2020 **Adoption du règlement numéro 291 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160 afin de retirer l'exigence de respecter la marge avant maximale dans les zones de type « RA », « RB » et « RC »**

Considérant qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Roland Lévesque lors de la séance du 6 octobre dernier;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le présent règlement portant le numéro 291 est adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 160 est modifié par le remplacement de l'article 5.2.3.1 par ce qui suit :

« 5.2.3.1 Marge avant

Sous réserve des dispositions générales prescrites aux articles 4.2.1 et 4.2.3 du présent règlement, la marge de recul avant minimale est établie à 6 mètres (20 pi) dans les zones résidentielles « RA », « RB », et « RC » identifiées au plan de zonage. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Frédéric Lizotte
Maire

Pierre Leclerc
secrétaire-trésorier

328-2020 **Demande de soumissions – Modifications au réservoir d'eau potable – Phase 2**

Pour faire suite à la présentation par le directeur général de l'estimation des coûts et du projet de la phase 2;

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : le conseil mandate la firme Asisto pour procéder aux demandes de soumissions au nom de la municipalité concernant le projet de modification au réservoir d'eau potable – Phase 2.

329-2020 **Avis de motion – Règlement concernant la circulation et le stationnement**

Monsieur Marco Lizotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement concernant la circulation et le stationnement. Ce projet de règlement a été présenté par monsieur le directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

330-2020 **Demande de Damabois – Raccordement aux services municipaux d'aqueduc**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte informe les membres du conseil que suite à la demande du 28 octobre 2020 de la Compagnie Damabois concernant le raccordement de l'entreprise au réseau d'aqueduc; une analyse de notre firme d'ingénieurs a confirmé que suite aux travaux de la phase 2 sur le réservoir d'eau potable, la municipalité pourrait fournir un débit de 1 300 gallons/minute dans ce secteur.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que: le conseil accepte de faire des démarches pour faire préparer les documents nécessaires pour installer les services d'aqueduc dans ce secteur (Demande à l'Environnement, estimation des coûts, plan et devis, subvention, soumissions, etc.).

331-2020 **Achat de pompes et tuyaux au LES**

Considérant que des soumissions ont été demandées à Plomberie Chouinard et Plomberie Pascal Dumais pour la fourniture d'une pompe 3SE-1554L, 3SE-1554Ds, 1.5Hp, 575 volts, 3 phases, code G, 4.4 ampérages, 16.2 ampérages rotor;

Plomberie Chouinard : 2 345 \$ plus taxes/chacune
Plomberie Pascal Dumais : 2 125 \$ plus taxes/chacune

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme Deschênes & fils pour la fourniture de tuyaux pour les 3 lits filtrants au L.E.S.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: 1) la soumission de Plomberie Pascal Dumais soit acceptée et que le conseil accepte de faire l'achat de trois (3) pompes, au prix de 2 125 \$ plus taxes.

2) la soumission de Deschênes & Fils soit acceptée, au prix de 15 807.69 \$ taxes incluses.

332-2020 **Soumission de publicité P.A. Michaud**

Le directeur général dépose la soumission de Publicité P.A. Michaud concernant l'achat de 500 sacs glacières à 6.75 \$/chaque, taxes en sus, plus mise en train et transport ainsi que 100 cordons lanières à 3.95 \$/chaque, plus taxes.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: la municipalité fasse l'achat de 500 sacs glacières, au prix de 4 013.78, taxes incluses, et 100 cordons lanières, au prix de 395 \$ plus taxes.

333-2020 **Demande de l'Arc-en ciel du coeur**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que: le conseil accorde un montant de 50 \$ à cet organisme.

334-2020 **Service intermunicipal d'incendie - Programme d'implantation de boîtes à clé pour les immeubles municipaux**

Suite à la lecture du document transmis par monsieur Christian Madore, pompier/préventionniste;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: le conseil demande au directeur général de prendre des informations concernant le type de serrure et de boîte à clef qui sont sur le marché et d'avoir un prix.

335-2020 **Projet de Centre de formation**

Considérant le schéma de couverture de risque incendie adopté par l'ensemble des municipalités du Kamouraska;

Considérant que les pompiers se doivent de maintenir leurs compétences par la participation à des exercices de pompier structurés annuellement;

Considérant la difficulté de rétention du personnel et l'effet d'attraction qu'un centre de formation exercerait pour les pompiers actuels et futurs;

Considérant la volonté d'offrir un lieu sécuritaire pour la formation et le maintien de compétence de ses pompiers;

Considérant que le service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal désire se doter d'un centre de formation afin d'offrir à

ses pompiers un lieu sécuritaire dans le but d'acquérir et de maintenir leurs compétences en matière de lutte contre les incendies;

Considérant que ce centre de formation sera reconnu par l'école nationale des pompiers du Québec et deviendra un centre d'évaluation pour l'obtention d'un diplôme de qualification professionnelle;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu que : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri autorise la ville de Saint-Pascal à utiliser la somme de 27 100 \$ des revenus 2020 pour procéder à l'octroi d'un contrat pour la conception de plan et devis à M. Guillaume Bouchard et à procéder à l'achat de 5 conteneurs en métal ainsi qu'à la préparation du terrain, le tout ne dépasse pas la somme totale de 27 100 \$.

336-2020

Adoption du règlement numéro 293 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire d'assurer la propreté, la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

Considérant que le conseil municipal estime dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens qu'une telle réglementation soit adoptée;

Considérant que le règlement numéro 203 actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 3 novembre 2020 et que le projet de règlement numéro 293 a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 203 depuis son dépôt;

Considérant qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

Considérant qu'avant l'adoption du règlement numéro 293 le directeur général a fait mention de l'objet de celui-ci;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu que le présent règlement numéro 293 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir :
(voir le livre des règlements)

337-2020

Adoption du règlement numéro 294 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant qu'il est compatible avec le bien-être général de la population de la municipalité que toute personne qui fait de la sollicitation de porte à porte ou de la vente itinérante sur son territoire soit assujettie à une réglementation et à l'obtention d'un permis au préalable, afin de préserver la tranquillité des citoyens;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020 et que le projet de règlement numéro 294 a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

Considérant qu'avant l'adoption du règlement numéro 294, le directeur général a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu que le présent règlement numéro 294 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir : **(voir le livre des règlements)**

Frédéric Lizotte, maire

Pierre Leclerc, secrétaire-trésorier

338-2020

Adoption du règlement numéro 295 concernant les nuisances

Considérant que le paragraphe 6 de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales accorde compétence à la municipalité en matière de nuisances;

Considérant le pouvoir de réglementation de la municipalité en matière de nuisances en vertu de l'article 59 de ladite Loi;

Considérant le règlement numéro 197 concernant les nuisances en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité est aux prises avec certaines problématiques qui ne constituent pas des infractions au sens dudit règlement;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 197 depuis son dépôt;

Considérant qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

Considérant qu'avant l'adoption du règlement numéro 295, le directeur général fait mention de l'objet de celui-ci;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu que le présent règlement numéro 295 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir :
(voir le livre des règlements)

Frédéric Lizotte, maire

Pierre Leclerc, secr.-trésorier

339-2020

Adoption du règlement numéro 296 relatif à la prévention incendie

Considérant que, en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

Considérant que, en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité a des pouvoirs qui ont pour objet la protection contre les incendies de toute nature, des personnes et des biens;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska 2020-2025 exige que toute municipalité de son territoire adopte un règlement relatif à la prévention incendie et procède à une réévaluation constante de celui-ci en fonction des statistiques des incendies et des problématiques rencontrées;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 3 novembre 2020 et que le projet de règlement numéro 296 a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

Considérant qu'avant l'adoption du règlement numéro 296, le directeur général a fait mention de l'objet de celui-ci;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu que le présent règlement numéro 296 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir :
(voir le livre des règlements)

Frédéric Lizotte, maire

Pierre Leclerc, secr.-trésorier.

340-2020

Dossier monsieur Richard D'Anjou

Le directeur général fait un résumé de la lettre de la CPTAQ, datée du 29 octobre 2020, concernant le dossier de monsieur Richard D'Anjou.

Une copie de cette lettre a été transmise à monsieur Pierre Desy de la MRC, ceci dans le but de répondre à cette demande dans un délai de 90 jours à partir de la date de la lettre.

341-2020 **Dossier monsieur Jean-Guy Gallant**

Le directeur général informe les membres du conseil des démarches qui ont été prises dans ce dossier.

342-2020 **Questionnaire sur les animaux – Suivi**

Monsieur le maire a expliqué aux membres du conseil l'objectif de ce questionnaire.

343-2020 **Demande des loisirs Thiboutot**

Il est proposé par : par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu à l'unanimité : la municipalité rembourse les taxes de 2020 au montant de 974.55 \$ (plus 18.11 \$ intérêts) et octroie un montant de 5 000 \$ en aide financière.

344-2020 **Demande de contribution au projet de Centre-Accueil-Partage du Kamouraska**

Il est proposé par : par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité : 1) un montant de 300 \$ soit alloué.

2) Madame Émie Vaillancourt, agente de développement, représente la municipalité auprès de cet organisme.

345-2020 **Demande de Espace-Bois**

Le directeur général fait la lecture de la lettre du 18 novembre 2020 concernant la demande d'apporter l'eau jusqu'à la limite de la propriété de l'entreprise Espace-Bois située dans la zone industrielle.

Il est proposé par : par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu à l'unanimité : la municipalité informe par écrit l'entreprise qu'une étude est prévue en 2021 pour alimenter ce secteur en eau potable. Toutefois, étant donné la complexité du dossier (ministère de l'Environnement, permis, autorisation, plans et devis, appels d'offres, subvention, etc.), il faudra avoir toutes ces autorisations avant de débiter ce projet.

346-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents

- Ministère de l'Environnement : Analyse de vulnérabilité de l'eau
- Monsieur René Dufour : Courriel (une réponse va être transmise)
- Symposium de peinture : Aide financière
- Transport en vrac : une lettre sera transmise

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

347-2020 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

348-2020 **Appui au regroupement justice pour Joyce**

Considérant que suite au décès de madame Joyce Echaquan survenu le 28 septembre dernier à l'hôpital de Joliette, nous tenons à souligner notre appui à toutes les communautés autochtones qui luttent pour faire reconnaître l'existence du racisme systémique à l'intérieur de nos institutions et dont ils sont victimes depuis trop longtemps ;

Considérant que lorsque nous nous présentons dans un centre hospitalier, une clinique ou un dispensaire de soins de santé, nous sommes en droit de s'attendre à être traités comme un être humain peu importe la couleur de notre peau, peu importe nos croyances ou nos origines;

Considérant qu'il est inconcevable qu'en 2020 les peuples autochtones soient encore victimes de racisme, et cela au coeur même de nos institutions dont l'objectif ultime est pourtant de servir les citoyens sur une base égalitaire et surtout dans le respect de ce qu'ils sont des êtres humains;

Considérant que le problème du racisme systémique présent dans nos institutions n'est pas que la responsabilité de nos gouvernements. Nous sommes tous et toutes responsables de cette problématique. La solution proviendra de chacun de nous lorsqu'enfin, du plus profond de nos coeurs, nous déciderons que le racisme sous toutes ses formes ne doit plus être toléré, mais condamné avec toute l'énergie positive nécessaire.

POUR TOUTES CES RAISONS,

**Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre
Et résolu unanimement des conseillers présents :**

- que le conseil municipal de Saint-Philippe-de-Néri condamne le racisme sous toutes ses formes dont les peuples autochtones sont victimes et demande à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en action toutes les mesures jugées nécessaires pour appliquer les recommandations de la Commission Viens ainsi que d'intervenir auprès du gouvernement canadien afin que la Loi sur les Indiens (Indian Act) provenant d'un passé colonial et rédigé par des législateurs racistes soit abrogée et remplacée par une loi qui tienne compte de la réalité des peuples autochtones et surtout qu'elle soit rédigée avec la participation de leurs représentants légitimes.
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Président de l'Assemblée nationale du Québec monsieur François Paradis ainsi qu'au Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador monsieur Ghislain Picard ainsi que toutes les municipalités du Kamouraska. Par ailleurs, une copie à chacun des chefs dont les partis sont présents à l'Assemblée nationale pourrait-être rentable sur le plan du débat des idées.

349-2020 **Renouvellement du bail concernant l'opération du Service d'incendie**

Considérant que l'entente intermunicipale de délégation de compétence relative à la sécurité incendie existant entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Germain, et Saint-Bruno-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

Considérant l'engagement de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri dans ladite entente à mettre à la disposition de la Ville de Saint-Pascal, à titre gratuit, les terrains et bâtiments nécessaires sur son territoire pour l'opération du Service de sécurité incendie;

Considérant le bail existant entre la Ville de Saint-Pascal et la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri en regard de la caserne incendie de Saint-Philippe-de-Néri dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020;

Considérant le souhait de la Ville de Saint-Pascal et de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri de renouveler ledit bail;

Considérant le projet de bail soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement :

- de ratifier les termes et conditions du bail à intervenir avec la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
- de mandater monsieur Frédéric Lizotte, maire, et monsieur Pierre Leclerc, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, ledit bail.

350-2020

Paiement de factures 2020 à Équipement Patrick Bérubé

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de payer les factures ci-dessous mentionnées :

Facture	Détails	Montant	Total
1381	164, Route 230		
	25, Route de la Station		
	22, Langlais Nord		
	32, Rue de l'église	6 661.00 \$	7 658.48 \$
1382	196, Route 230	5 035.00 \$	5 788.99 \$
1383	Cimetière, citerne Boisvert		
	196, Rte 230	3 000.00 \$	3 449.25 \$
1384	Pelle entrée d'eau		
	Pluvial temporaire 32 Bérubé	12 422.00 \$	14 282.19 \$
1397	Ponceaux chemin service, citerne Boisvert, pluvial fossé rue Bérubé,		
	Regard pour drainage 32, De la Station	12 479.00 \$	14 347.73 \$
1401	Aller enlever aérateurs sur les lacs	250.00 \$	287.44 \$
1408	Job 39 de la Station, 250, Route 230		
	Rue Bérubé accotements-		
	Chemin détour montagne ski de fond		
	198, Route 230, rebuts asphaltage		
	Concassé rue Bérubé	14 265.00 \$	16 401.18 \$

351-2020

Modification de l'éclairage à la caserne des pompiers

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte la soumission d'Électricité SR pour le remplacement de 6 fixtures pour l'ajout de type Hi-Bay au LED de 150W, au prix de 1 594.13 \$ plus taxes.

352-2020 **Demande du Club de ski de fond Bonne Entente**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil fasse un don de 1 500 \$ provenant du budget de subvention et 500 \$ provenant de l'aide au COVID-19.

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil qu'il est en conflit d'intérêts et qu'il ne prendra pas part à la discussion.

353-2020 **Développement du secteur situé à l'arrière du 13 rue Mercier**

Pour faire suite aux explications de monsieur Roland Lévesque, conseiller, concernant le développement de ce secteur,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de faire des démarches pour faire préparer les documents nécessaires pour installer les services d'aqueduc et d'égouts dans une partie de ce secteur (Demande à l'Environnement, estimation des coûts, plan et devis, subvention, etc.).

354-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 02.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.